

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
19 DÉCEMBRE 2024

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de
subvention dans le cadre
du FIPD prévention de la
délinquance pour
l'intervenant social en
commissariat**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 20 décembre 2024
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 20 décembre 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 décembre 2024

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 19 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Monsieur THOMAS
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Monsieur de BEAULAINCOURT à Madame PEUGNET
Madame SLEMPKES à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur LEGUAY à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur SAUDO à Madame MACE
Monsieur MORLET à Madame GUYARD

Secrétaire de séance :

Madame BRELURUS

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20241219-24-F-28e-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

N° DE DOSSIER : 24 F 28e

OBJET : SOLLICITATION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FIPD
PREVENTION DE LA DELINQUANCE POUR L'INTERVENANT SOCIAL EN
COMMISSARIAT

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération en date du 3 avril 2024, dans le cadre de la politique publique de prévention de la délinquance et de la lutte contre la récidive, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention triennale de partenariat entre la Ville, la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine et le Département des Yvelines pour le recrutement et le financement d'un intervenant social au sein du commissariat de Saint-Germain-en-Laye.

Un subventionnement a été également assuré par l'Etat pour la première année de la convention dans le cadre du FIPD Prévention de la délinquance 2024.

L'intervenant social a été recruté par la Ville conformément à la convention.

Afin de poursuivre la mise en œuvre de ce dispositif important au regard des enjeux sociaux, la Ville souhaite déposer un dossier dans le cadre du FIPD Prévention de la délinquance 2025 et 2026 pour solliciter le soutien financier de l'Etat pour ce poste d'intervenant social pour la deuxième et la troisième année de la convention.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre à Monsieur le Préfet des Yvelines un dossier dans le cadre du FIPD Prévention de la délinquance 2025 et 2026 pour un poste d'intervenant social en commissariat, à demander les cofinancements associés et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre à Monsieur le Préfet des Yvelines un dossier dans le cadre du FIPD Prévention de la délinquance 2025 et 2026 pour un poste d'intervenant social en commissariat, à demander les cofinancements associés et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.